



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prix des médicaments génériques

Question écrite n° 18182

Texte de la question

M. Bruno Fuchs interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la problématique du coût des médicaments génériques en France. Depuis 1996, les gouvernements successifs encouragent le développement des médicaments génériques avec pour objectif d'offrir la même qualité et efficacité thérapeutique qu'un médicament princeps, dont le brevet est tombé dans le domaine public. L'avantage majeur de ces médicaments génériques sont leur coût moindre pour le consommateur et donc pour la caisse primaire d'assurance maladie. C'est pourquoi dès 1999, les pharmaciens sont autorisés à remplacer les médicaments princeps par leurs équivalents génériques. En 2018, seulement 36 % des médicaments remboursés par la caisse primaire d'assurance maladie sont des génériques face à 80 % des médicaments en Allemagne. Les chiffres sont encore plus préoccupants lorsque l'on compare leurs prix. Des études ont montré que le prix des médicaments génériques est nettement plus élevé pour les Français que pour leurs voisins européens alors que la France se veut être en pointe sur le volet social. Des publicités réalisées aujourd'hui par des laboratoires de génériques sont bien la preuve que les marges réalisées sont confortables, voire très confortables. Les médicaments génériques avaient également pour but de permettre à la caisse primaire d'assurance maladie de réaliser des économies, ceci pour assurer aux Français les meilleurs soins au meilleur prix et qu'ils soient et restent accessibles à tous. Il l'interroge sur les stratégies prévues par le Gouvernement pour atteindre des prix enfin raisonnables et plus justes pour les médicaments génériques en France.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Fuchs](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18182

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2734

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)